

## FONCTION ET USAGE DES SCEAUX EN CRÈTE À L'ÉPOQUE DES PREMIERS PALAIS: QUELQUES REMARQUES

JEAN-CLAUDE POURSAT

Il y a eu peu d'études sur la fonction et l'usage des sceaux à l'époque des premiers palais, parce que les données archéologiques sont insuffisantes. Pour la période des seconds palais, J.G. Younger a publié un article sur les emplois «non-sphragistiques» des cachets minoens et mycéniens<sup>1</sup>, qu'il examine à partir des contextes de découverte: des sceaux étaient ainsi utilisés comme ex-voto dans des sanctuaires, talismans dans des jarres ou des tombes, faisaient partie de collections d'objets précieux, servaient d'ornements. En était-il de même à l'époque des premiers palais? Il n'en existe à peu près aucune preuve directe.

Dans l'état actuel de la recherche, seul l'usage sphragistique des sceaux est clairement attesté, pendant la période protopalatiale, par les nombreuses empreintes de scellés découvertes notamment à Phaistos, Malia et Cnossos<sup>2</sup>. Encore faut-il souligner que les sceaux correspondant à ces empreintes n'ont jamais été retrouvés. Aussi les études ont-elles porté plus sur la fonction des scellés, ou sur la valeur des représentations, que sur l'utilisation des sceaux eux-mêmes<sup>3</sup>. Des questions fondamentales subsistent: y avait-il, par exemple, deux catégories distinctes de cachets, les uns servant d'amulettes ou de talismans, les autres ayant un usage administratif? On a semble-t-il souvent admis, de manière implicite, cette idée de deux courants séparés dans la glyptique. Kenna notamment a contribué à établir cette opposition, tout au moins pour le Minoen Ancien; pour l'époque des premiers palais cependant sa position est beaucoup plus nuancée: il y aurait eu alors une confusion de ces deux courants, un «indiscriminate use»<sup>4</sup>. Un accord très général semble s'être fait seulement sur le caractère personnel du sceau, qui appartient à un individu et l'accompagne, ou peut l'accompagner, dans la tombe; mais cela laisse place à bien des interrogations: qui possédait un sceau? Pouvait-on en posséder plusieurs? Quelle en était l'utilisation?

Il convient, dans ces conditions, de faire l'inventaire des rares données archéologiques dont nous disposons, et de chercher la méthode d'étude la mieux appropriée. Il est nécessaire, d'abord, de se référer aux contextes, de découverte et d'utilisation; c'est cet examen que nous es-

<sup>1</sup> «Non-sphragistic uses of Minoan-Mycenaean sealstones and rings», *Kadmos* 16, 1978, 141-159.

<sup>2</sup> Pour la datation de ces dépôts, cf. P. Yule, *Kadmos* 17, 1978, 1-7 (Dépôt Hiéroglyphique de Cnossos); J.-C. Poursat, *EtCrét XXIII* (1978) 25-26 (Malia, Quartier Mu); G. Wälberg, *CMS Beiheft* 1, 241-249 (Phaistos).

<sup>3</sup> Cf. par ex. E. Fiandra, «A che cosa servivano le cretule di Festòs», *Pepragmena tou B' Diethnous Kretologikou Synedriou* (1968), 383-397; H. van Effenterre, «A propos de l'usage des sceaux dans l'administration crétoise à l'époque minoenne», *Pepragmena tou Γ' Diethnous Kretologikou Synedriou* (1973), 361-368.

<sup>4</sup> V.E.G. Kenna, *Cretan Seals* (1960), 27.

quisserons ici à partir des indications obtenues sur le site de Malia, avant de passer à des réflexions plus générales.

Entre le lieu de création du sceau (l'atelier) et son lieu de dépôt définitif (la tombe), contextes que nous n'examinerons pas ici, il est rare de trouver des contextes qui nous renseignent véritablement sur l'utilisation des sceaux; le lieu de découverte n'a le plus souvent qu'un intérêt chronologique.

Les deux grands bâtiments MM II du Quartier Mu de Malia, à côté desquels était installé l'Atelier de Sceaux, ont livré une quinzaine de sceaux dont on peut considérer qu'ils se trouvaient, non pas dans leur contexte précis d'utilisation – ils sont en général tombés de l'étage –, mais tout au moins à proximité immédiate<sup>5</sup>. Dans plusieurs cas, lorsque les sceaux ont été découverts isolés, on ne peut que constater leur présence, sans pouvoir proposer d'explication de leur rôle: on notera ainsi la découverte, dans le bâtiment A, de deux *petschaft* ornés du motif de la croix pommetée (n° 244 et 247), sans pouvoir en tirer aucune conclusion. L'étude du Quartier Mu apporte cependant trois informations plus précises.

a) Un cachet à dos torsadé en faïence bleue (n° 250) a été trouvé associé à des perles en faïence ou en pierre appartenant très certainement à un ou plusieurs colliers, parmi un ensemble de matériel interprété comme matériel de sanctuaire. Un second sceau en faïence bleue (*petschaft* n° 248) a été recueilli dans un autre secteur d'où proviennent aussi deux pendeloques en coquille<sup>6</sup>. Il est tentant de penser que ces deux sceaux faisaient partie de colliers.

b) Sept sceaux (3 prismes n° 231, 232, 235; 2 cachets de type ancien n° 237 et 239; 1 *petschaft* n° 245; 1 cachet à dos torsadé n° 250) proviennent d'un même bloc de pièces situé dans la zone orientale du bâtiment A. Si l'on tient compte du fait qu'il ne s'agit sans doute que d'une partie du lot initial, on peut considérer qu'il y avait là, à l'étage, une véritable collection associant des sceaux de forme et de date diverses. Cette remarquable concentration correspond à l'emplacement de bureaux, d'où proviennent aussi des médaillons hiéroglyphiques et toute une série d'empreintes<sup>7</sup>. Certes, ces sceaux n'ont pas de lien direct avec les empreintes recueillies<sup>8</sup>, mais il est très vraisemblable qu'ils étaient utilisés par le personnel des bureaux de l'étage.

c) La troisième information résulte de la relation que l'on peut établir entre les bâtiments principaux du Quartier Mu et l'Atelier de sceaux qui en dépendait probablement. Nous y reviendrons plus loin; soulignons ici que la production en grande série de prismes à trois faces dans cet atelier dépassait les besoins directs des bureaux installés dans cet ensemble.

Les empreintes du Quartier Mu, bien que peu nombreuses (28 scellés, 10 empreintes sur vases et poids en argile), permettent cependant de préciser les données de Cnossos ou Phaistos relatives à l'utilisation des sceaux. Elles montrent, en ce qui concerne la forme des sceaux:

- le rôle important des prismes à quatre faces pour les scellés (plus du quart des empreintes),
  - l'utilisation assez fréquente à Malia (1/5ème des empreintes environ) des prismes à trois faces, alors que leur emploi semble avoir été tout à fait exceptionnel à Phaistos<sup>9</sup>,
- et, en ce qui concerne le décor des sceaux:

<sup>5</sup> Pour les sceaux et empreintes du Quartier Mu, qui seront cités dans cet article par leur n° de publication, cf. EtCrét XXVI (1980) 157–229.

<sup>6</sup> EtCrét XXVI, 133–139.

<sup>7</sup> EtCrét XXIII, 73–77 (médaillons); XXVI, n° 261, 264–269, 275, 281–282.

<sup>8</sup> Il en va de même à Phaistos pour les deux sceaux découverts avec les empreintes: cf. CMS II 2 n° 23–24.

<sup>9</sup> Cf. CMS II 5, XIII.

– la place prédominante des sceaux à hiéroglyphes, qui ont donné plus de la moitié des empreintes et même la totalité, à une exception près, sur la série des scellés en forme de croissants, – mais aussi l'utilisation comme sceaux « officiels » de cachets à simple décor ornemental: le même sceau à décor de cercles et de points qui a servi à marquer le peson (?) n° 292 a été utilisé pour deux autres objets du même type découverts dans un autre quartier de la ville, au nord-est du Palais<sup>10</sup>.

Les réflexions que l'on peut tirer de ces constatations concernent d'abord la distinction entre fonction « amulettique » et fonction sphragistique, qui ne paraît pas se justifier d'un point de vue méthodologique. Elle ne peut en effet reposer sur des différences de formes: les prismes à trois faces, souvent considérés comme ayant eu d'abord une valeur d'amulettes, ont pu avoir un usage sphragistique, comme le montrent les exemples du Quartier Mu; inversement, des *petschaft* ont pu avoir une valeur simplement ornementale ou magique: le *petschaft* n° 248 en faïence devait faire partie, comme nous l'avons vu, d'un collier. Mais elle ne peut reposer non plus sur des distinctions de décor: il serait hasardeux de considérer que tous les sceaux hiéroglyphiques – comme ceux, par exemple, de l'Atelier de Malia, qui reproduisent un groupe très fréquent de deux signes<sup>11</sup> – avaient d'abord une fonction sphragistique, et l'on peut sans doute admettre que les sceaux à décor ornemental ont pu avoir, à quelques exceptions près, une double valeur, amulettique ou sphragistique.

Les exceptions – c'est-à-dire les sceaux qui ont pu être conçus en vue d'un usage unique bien déterminé – semblent en effet extrêmement limitées. On pourrait peut-être y inclure les prismes à quatre faces. Moins d'une cinquantaine d'exemplaires ont été retrouvés, qui portent dans leur grande majorité des signes hiéroglyphiques<sup>12</sup>; or le pourcentage d'empreintes dues à ces prismes, à Malia (8 sur 28 scellés au Quartier Mu) comme à Cnossos (17 empreintes dans le Dépôt Hiéroglyphique), est très élevé, et l'on peut se demander s'il ne s'agissait pas d'une forme à diffusion limitée, conçue d'abord pour un usage officiel. Les sceaux en faïence bleue de Malia forment peut-être une seconde exception. Ils ont vraisemblablement fait partie de colliers, et ont pu être fabriqués pour cet usage: c'est la matière – la même que celle de certaines perles de colliers – qui a sans doute ici la plus grande importance. On notera la relation de certaines autres formes de sceaux avec les éléments de collier; ainsi un demi-cylindre en calcédoine de la collection Giamalakis provenant de Malia est identique, pour la forme et le décor du dos, à des éléments de collier en stéatite du Quartier Mu<sup>13</sup>.

En dehors de ces cas très particuliers, il n'existe guère de possibilité de distinguer entre fonction sphragistique et fonctions non-sphragistiques. On peut supposer que beaucoup de sceaux avaient, par leurs représentations ou en eux-mêmes, une valeur amulettique; il est vraisemblable que presque tous les sceaux pouvaient avoir un usage sphragistique.

Si l'on admet ce point de vue, la distinction la plus importante qu'il convient d'établir est entre l'usage officiel (dans le cadre d'un contrôle de type administratif) et un usage non-officiel, ou « populaire »: sur les empreintes parvenues jusqu'à nous, qui apposait la marque du sceau, dans quelles circonstances?

<sup>10</sup> BCH 108, 1984, 891.

<sup>11</sup> CMS II 2 n° 100, 116; cf. EtCrét XXIII n° 23 et 42. – Sur la possibilité d'une valeur amulettique des cachets hiéroglyphiques (et sur la difficulté de distinguer amulette et talisman), cf. E. Grumach, *Kadmos* 7, 1968, 20 et note 68.

<sup>12</sup> Cf. P. Yule, *Early Cretan Seals* (1980) 65–67.

<sup>13</sup> Cf. EtCrét XXVI, 137.

Les études déjà effectuées sur les empreintes de Phaistos ou de Zakro ont bien montré la complexité de ces questions<sup>14</sup>. Nous y ajouterons deux remarques supplémentaires.

La première concerne une règle d'emploi des cachets hiéroglyphiques. Si l'on en juge par les dépôts du palais de Cnossos et du Quartier Mu de Malia, les scellés en forme de croissants semblent porter exclusivement, mises à part les contremarques, des empreintes hiéroglyphiques<sup>15</sup>: cela indique que les responsables de ce type de contrôle détenaient, obligatoirement, un sceau hiéroglyphique. Cette constatation ne résoud naturellement pas le problème de la signification des inscriptions hiéroglyphiques sur les sceaux (titres officiels? invocations religieuses?), mais montre bien que les cachets hiéroglyphiques ne peuvent être considérés comme des sceaux ordinaires. Cette règle explique sans doute aussi l'absence d'empreintes hiéroglyphiques dans le dépôt de Phaistos, où la forme des croissants n'est pas représentée. Inversement, il semble que les contremarques, sur ces mêmes scellés, ne soient jamais apposées avec un sceau hiéroglyphique, mais toujours avec un sceau à décor ornemental: ceci tendrait à indiquer que ces contremarques correspondaient, comme cela a été avancé à propos des empreintes de Kerma<sup>16</sup>, au sceau personnel du fonctionnaire ou officiel responsable du contrôle.

La seconde remarque porte sur le difficile problème de l'usage des prismes à trois faces, dont l'Atelier de sceaux de Malia s'était fait une spécialité. La présence de prismes au Quartier Mu, dans un secteur du bâtiment A qui a fourni des documents d'archives, et en particulier des empreintes de prismes, montre qu'ils pouvaient être utilisés, comme d'autres sceaux, pour un usage officiel: un scellé en forme de croissant porte une empreinte hiéroglyphique qui provient très certainement d'un prisme à trois faces (n° 280). Mais la production de l'Atelier de sceaux, qui ne fournissait d'ailleurs qu'une faible partie des sceaux du bâtiment A, excédait de loin, comme nous l'avons dit, les besoins directs du Quartier Mu: les prismes, dans leur très grande majorité, n'étaient pas destinés aux bureaux administratifs, qu'il s'agisse du palais ou d'autres édifices. On a souvent admis que ces prismes étaient des marques d'identification personnelle<sup>17</sup>; encore conviendrait-il de préciser leur fonction ou leur usage.

L'Atelier de sceaux, situé, comme une série d'autres ateliers, à la périphérie des bâtiments principaux du Quartier Mu, en dépendait certainement et l'on ne peut guère imaginer que la production des prismes n'ait pas été associée, d'une manière qui reste à définir, à la fonction de ces bâtiments. Nous avons pu supposer que c'était, au moins partiellement, une fonction d'administration religieuse<sup>18</sup>. Comment la fabrication des prismes pouvait-elle s'insérer dans ce cadre?

Nous sommes ici dans le domaine des hypothèses. Mais une hypothèse peut être utile si elle permet le réexamen d'autres données. Un élément de réponse pourrait être fourni par des comparaisons avec les usages orientaux, qui semblent souvent, comme l'a montré notamment

<sup>14</sup> Phaistos: cf. Fiandra, l.c. (note 3); CMS II 5, VII–XI. – Zakro: J. Weingarten, *The Zakro Master and his place in prehistory* (1983).

<sup>15</sup> EtCrét XXVI, 196–197, 223–224. La seule exception apparente à cette règle (croissant n° 275) s'explique aisément: l'empreinte non-hiéroglyphique qui figure seule sur ce croissant est en fait une contremarque, identique à celle du n° 276.

<sup>16</sup> Cf. Fiandra, l.c. (note 3) 392.

<sup>17</sup> Cf. van Effenterre, l.c. (note 3) 362.

<sup>18</sup> Minoan Society (1983) 280.

E. Fiandra, avoir été les mêmes qu'en Crète pour l'utilisation des scellés<sup>19</sup>. Si l'on cherche en effet des parallèles pour l'activité de l'Atelier de sceaux de Malia, on peut examiner ce qui s'est passé en Mésopotamie du Nord, à Tepe Gawra. On constate, vers le début du III<sup>e</sup> millénaire, un développement considérable de la glyptique: sceaux fabriqués en stéatite et serpentine dans la majorité des cas, iconographie très comparable à celle de l'Atelier, très nombreuses empreintes. L'une des couches, qui a livré une grande quantité d'empreintes, est à mettre en relation exclusivement, selon le fouilleur, avec la fréquentation d'un temple voisin<sup>20</sup>; les progrès de la glyptique paraissent liés à celui des offrandes religieuses, qui semblent avoir été systématiquement scellées. On trouverait ailleurs, en Orient et en Egypte, des exemples de lots d'empreintes associés aux temples ou aux nécropoles<sup>21</sup>.

Ces comparaisons peuvent suggérer que la fabrication des sceaux à l'Atelier de Malia ait pu être liée au développement de la vie religieuse et à une utilisation des sceaux pour marquer les offrandes des fidèles. Nous n'avons cependant pas à Malia les empreintes qui correspondraient à de telles offrandes. C'est donc sur le dépôt des empreintes de Phaistos que nous nous interrogeons pour terminer: les cretules de la salle 25 du Palais de Phaistos, qui mettent en jeu un nombre très important de sceaux, de qualité souvent moyenne, comme les prismes de Malia, et dont aucune explication économique totalement satisfaisante n'a été donnée (redistribution de denrées? taxations?), ne pourraient-elles s'expliquer dans le cadre d'offrandes religieuses? L'usage des sceaux, à l'époque des premiers palais, ne doit sans doute pas être mis en parallèle seulement avec l'essor de l'économie palatiale, mais aussi avec celui de l'organisation religieuse de cette période; c'est un aspect du développement de la glyptique qu'il convient de ne pas négliger.

#### DISKUSSION

N. MARINATOS fragt, woran es liegt, daß Siegel zu Prestigeobjekten wurden, und man sie als Halsschmuck trug, obwohl sie nicht besonders aussahen. Sie stellt außerdem die Frage, warum man in einem solchen Fall noch von einem Siegel spricht.

J. POURSAT hat für dieses schwierige Problem keine erklärende Antwort. Das Material hatte hier keinen Wert. Das erwähnte Collier oder zumindest ein größerer Teil war aus Fayence. Es gab eine besondere Herstellungstechnik, das Siegel in das Collier einzupassen.

J.G. YOUNGER nimmt an, daß die Administration außer über Gold und Silber auch über importierte Rohstoffe wie Achat, Karneol und Fayence die Kontrolle hatte. Da viele Werkstätten, wie im Nahen Osten der Fall, mit religiösen Bezirken in Verbindung standen, konnte eine »religiöse Verwaltung« sowohl die Fabrikation als auch das Rohmaterial kontrolliert haben. Auf die Frage von N. Marinatos gibt er zur Antwort, daß der Wert eines Siegels im Material lag und durch die Administration festgesetzt werden konnte. Die Siegelsteine könnten somit eine Art von Geld gewesen sein und die Halsbänder oder ähnliche, als Girlanden bezeichnete Motive vielleicht den ökonomischen Status ihres Besitzers angezeigt haben. Material minderer Qualität, wie Serpentin, könnte auf einen niedrigeren Stand hindeuten.

<sup>19</sup> E. Fiandra, BdA 1975, 1–25.

<sup>20</sup> A.J. Tobler, Excavations at Tepe Gawra II (1950) 175–176.

<sup>21</sup> Cf. Fiandra, l.c. (note 3) 383 note 4.

L. MORGAN macht darauf aufmerksam, daß auf Darstellungen in Thera und Mykene Frauen ein Halsband als Opfergabe halten. Sie erinnert außerdem an Perlen, die im Komplex der Idole und Freskos in Mykene gefunden wurden und Opfergaben waren. Sie sehen nicht wie Siegel aus und sind vollkommen rund.

J.G. YOUNGER stimmt zu, daß dies keine Siegel sind. Auf einem Fresko-Fragment aus Pylos handelt es sich aber offensichtlich um ein Siegel.